



1 planète, 1 plan

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Bilan d'étape de l'action du ministère

Le Gouvernement a une ambition claire : accélérer l'action pour réussir la transition énergétique et climatique, être plus ambitieux, plus inventif, plus solidaire. La transition écologique vise à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle doit être solidaire, pour ne laisser personne de côté et notamment lutter contre la précarité énergétique.

La transition écologique est une priorité pour le président de la République et le Gouvernement. 20 milliards d'euros lui sont consacrés dans le Grand Plan d'Investissement.

La France doit assurer son rôle de chef de file dans la lutte contre le changement climatique sur la scène internationale. Elle encourage l'Europe à faire plus, pour innover et créer des emplois dans tous les secteurs de l'économie verte.



« Le Plan climat est notre feuille de route pour mettre en mouvement toute la société et continuer à montrer le chemin vers un autre modèle de développement, conscient des limites des ressources de notre planète. »

Nicolas Hulot,
ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire



« Les transports vivent une révolution : celle des mobilités partagées, propres, connectées. La future loi d'orientation des mobilités aura pour objectif de faciliter toutes ces nouvelles solutions innovantes pour les mettre à la disposition de tous et de tous les territoires. »

Élisabeth Borne,
ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, chargée des Transports



« L'économie circulaire se place au cœur de la transition écologique. Nous devons arrêter ce processus infernal qui conduit à épuiser nos ressources. Affirmons avec force qu'aujourd'hui, la norme c'est la rareté. Nous devons entrer dans un monde de sobriété. C'est un vrai projet de société. »

Brune Poirson,
secrétaire d'État auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire



« Les contrats de transition écologique vont engager une dynamique inédite, alliant les entreprises, les collectivités locales et l'État autour de projets verts créant de nouveaux emplois. »

Sébastien Lecornu,
secrétaire d'État auprès du ministre d'État,
ministre de la Transition écologique et solidaire



CE QU'ON A FAIT

ATTIRER LES CHERCHEURS • La plateforme en ligne Make our planet great again a été lancée en juin 2017, concrétisant l'invitation du président de la République aux scientifiques du monde entier à venir travailler en France après l'annonce du retrait des États-Unis de la COP21, pour encourager les projets les plus innovants et les plus emblématiques de la mise en œuvre du Plan climat.

ONE PLANET SUMMIT • En décembre 2017, il a réuni 4000 acteurs de la lutte climatique dans le but d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris. En plus des 127 États représentés, le sommet a permis de réunir tous les types d'acteurs de la lutte climatique : acteurs financiers, philanthropiques, fonds souverains, entreprises, ONG, collectivités.

LE PLAN CLIMAT • Ce plan, publié dès juillet 2017, veut rendre irréversible et même accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris en fixant pour la France des objectifs plus ambitieux encore. Il vise à :

- **améliorer le quotidien** de tous les Français ;
- **en finir avec les énergies fossiles** et s'engager dans la neutralité carbone ;

- **faire de la France le n° 1** de l'économie verte ;
- **encourager le potentiel des écosystèmes** et de l'agriculture ;
- **intensifier la mobilisation internationale** sur la diplomatie climatique.

LE GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT - 20 MILLIARDS D'EUROS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE • La transition écologique est une des 4 priorités du Grand Plan d'Investissement. 20 milliards d'euros y seront consacrés :

- **9 milliards d'euros** pour améliorer l'efficacité énergétique des logements des ménages modestes et des bâtiments publics (les bâtiments sont responsables de 20% des émissions de gaz à effet de serre) ;
- **4 milliards d'euros** pour améliorer la mobilité quotidienne des Français (les transports sont responsables du tiers des émissions de gaz à effet de serre ou de particules fines) ;
- **7 milliards d'euros** pour financer la hausse de 70% de la capacité de production d'énergies renouvelables, avec un objectif de 32% d'énergies renouvelables en 2030.

LES MESURES CLÉS DU PLAN CLIMAT



LA LOI INTERDICTION DE L'EXPLORATION DES HYDROCARBURES

La France est le premier pays au monde à avoir interdit, dès 2017 tout nouveau permis d'exploration de gaz et de pétrole sur son territoire, conformément à l'engagement présidentiel, pour tourner le dos aux énergies fossiles. Le Gouvernement a inscrit dans le droit l'interdiction de la recherche et de l'exploitation des gaz de schiste et permet la sortie progressive et irréversible de la production de pétrole et de gaz sur le territoire français à l'horizon 2040 (loi votée le 19 décembre 2017).

DES AIDES POUR LES MÉNAGES

Les propriétaires de véhicules trop anciens, et donc trop polluants, peuvent bénéficier depuis le 1^{er} janvier 2018 de la prime à la conversion de 1000 à 2000 €, pour l'achat d'une voiture plus récente. Avec ces aides, ils polluent moins et font des économies de carburants.

4 millions de ménages modestes ont bénéficié de 150 € (en moyenne) de chèque énergie au printemps, pour lutter contre la précarité énergétique. En 2019, son montant sera revalorisé de 50 €.

Les ménages modestes pourront bénéficier d'une aide jusqu'à 3000 € pour remplacer leur chaudière au fioul par une chaudière utilisant les énergies renouvelables (« grâce aux certificats d'économie d'énergie financés par les entreprises du secteur de l'énergie »).

FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

La taxe carbone va augmenter progressivement. Le prix du carbone atteindra 86€/t en 2022 (contre 65€/t prévus dans la loi de transition énergétique de 2015). Cette mesure permettra de faire évoluer les comportements et d'accélérer la substitution des énergies fossiles par les énergies renouvelables. Cette augmentation de la fiscalité carbone a permis de compenser la réduction de la fiscalité notamment sur le travail.

Les prix des carburants ont augmenté de 7,6 centimes par litre pour le gazole et 3,84 centimes pour l'essence, dans le cadre de l'alignement progressif de la fiscalité du gazole sur celle de l'essence d'ici 2021.

Cela représente 3,80 € pour un plein de 50 l de gazole, 1,92 € pour un plein d'essence. Le Gouvernement assume cette fiscalité écologique qui permet de lutter contre le réchauffement climatique et de réduire la pollution aux particules fines (la pollution de l'air cause 50 000 décès prématurés en France chaque année).

LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE • Fruit de plusieurs mois de concertation, la feuille de route pour l'économie circulaire compte 50 mesures pour réduire de moitié les déchets mis en décharge et tendre vers 100 % de plastique recyclé depuis 2025.

■ **Favoriser le recyclage des plastiques**

Aujourd'hui, seules 45 % des canettes sont recyclées et 60 % des bouteilles en plastique. L'objectif fixé par le président et le Gouvernement est ambitieux : recycler 100 % des plastiques d'ici 2025. La piste de la mise en place d'une nouvelle génération de consigne pour les bouteilles en plastique, comme cela existe dans plusieurs pays européens, est étudiée.

■ **Allonger la durée de vie des produits**

Agir pour allonger la durée de vie des produits, c'est aussi agir pour diminuer la consommation de matières premières et réduire les impacts environnementaux, et protéger les consommateurs face à l'obsolescence programmée. Trois pistes pour allonger la durée de vie des produits ont été soumises par le Gouvernement à la consultation du public : affichage d'un indice de durée de vie, renforcement du réseau de réparateurs sur le territoire et amélioration de l'information du consommateur.

LE PLAN DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS • Après une large concertation de plus de trois mois, Nicolas Hulot et Jacques Mézard ont présenté le plan de rénovation énergétique des bâtiments. Il prévoit notamment de :

- **créer un fonds de garantie** de plus de 50 millions d'euros pour aider 35 000 ménages aux revenus modestes par an ;
- **simplifier les aides** pour tous les Français en transformant le crédit d'impôt en une prime et en adaptant les prêts existants ;
- **fiabiliser l'étiquette énergie des logements**, le diagnostic de la performance énergétique (DPE), pour plus de confiance et donner à tous les acheteurs et les locataires des informations précises sur la facture d'énergie des logements ;
- **mieux former les professionnels** et mieux contrôler la qualité des travaux en réformant le label RGE ;
- **encourager une rénovation massive des bâtiments publics** de l'État et des collectivités en mobilisant 4,8 milliards d'euros.

LE PLAN D' ACTIONS PESTICIDES • Le 18 janvier 2018, lancement de la concertation sur les propositions de plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides.

LES ASSISES DE L'EAU • Une consultation destinée à tous les élus locaux est lancée dans le cadre des Assises de l'eau. Ouverte du 27 avril au 25 mai 2018, elle doit permettre aux collectivités de préciser leurs attentes sur les questions d'eau et d'assainissement.

LE PLAN OURS • Publication, en mai 2018, du Plan de restauration et de conservation de l'ours brun dans les Pyrénées françaises (2018-2028).

CE QUI EST EN COURS

■ **LE PROJET DE LOI ALIMENTATION, QUI FAIT SUITE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'ALIMENTATION** • Le projet de loi poursuit trois objectifs : payer le juste prix aux producteurs ; renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ; favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous. En particulier, il prévoit :

- **l'extension du délit de maltraitance animale**, et le doublement des peines (elles passeront de 6 mois d'emprisonnement et 7500 € d'amende à 1 an et 15 000 € d'amende) ;
- **50 % de produits locaux ou sous signe de qualité** (dont des produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1^{er} janvier 2022 ;
- **l'intensification de la lutte contre le gaspillage** alimentaire ;
- **la séparation des activités de vente et de conseil pour les produits phytosanitaires**, et l'interdiction des rabais, remises et ristournes sur ces produits.

Avec l'interdiction du glyphosate d'ici 2020, la France a pris la tête de la lutte en Europe contre les pesticides. Début mai 2018, l'Europe s'est engagée, à la suite de la France, à interdire les pesticides tueurs d'abeille, appelés néonicotinoïdes.

FERMETURE DE LA CENTRALE DE FESSENHEIM • Comme E. Macron s'y était engagé, la fermeture de la centrale de Fessenheim, la plus vieille de France (mise en service en 1977), aura bien lieu. La loi impose la fermeture de cette centrale pour autoriser le démarrage du réacteur EPR de la centrale de Flamanville (d'ici décembre 2018 / janvier 2019). Elle se fera dans le dialogue et dans l'accompagnement de tous les acteurs. C'est une première étape dans l'objectif de ramener la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 %.

LES CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CTE) • Élaborés sur mesure pour chaque territoire, les contrats de transition écologique associent les collectivités locales et les entreprises d'un territoire, pour accélérer l'action locale et traduire les engagements nationaux et internationaux ; pour impliquer l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet de transition durable ; et pour accompagner les mutations professionnelles.

En 2018, une vingtaine de territoires « démonstrateurs » seront concernés par un CTE.

À VENIR

PLAN AMBITION BIO • L'objectif est d'atteindre 15 % de surface agricole en agriculture biologique en 2022, contre 6 % actuellement, et 20 % de produits bio en restauration collective publique (50 % en comptant les produits labellisés ou locaux).

L'ambition du Gouvernement est de développer une production et une transformation biologiques, innovantes et performantes capables de répondre à la demande forte des consommateurs, et aux attentes sociétales en matière d'environnement et de bien-être animal. 1,1 milliards d'euros seront mobilisés sur la période 2018-2022 pour atteindre ces objectifs, soit 62 % de plus que sur la période précédente.

TRANSPORTS ET DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES • La loi d'orientation des mobilités doit aider les nouvelles formes de mobilités (covoiturage, autocars, vélo, etc.) à se développer, pour que chaque usager ait une solution complète de transport.

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE (PPE) • Outil de pilotage de la politique énergétique, la PPE

exprime les orientations et les priorités d'actions pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie, pour atteindre les objectifs de la loi de transition écologique pour la croissance verte (votée en 2015) et ramener à 50 % la part du nucléaire aussi rapidement que possible. Le gouvernement va changer d'échelle dans le développement des énergies renouvelables, et développer les innovations technologiques pour devenir un leader mondial du stockage de l'énergie.

Un débat public sur la révision de la PPE (qui doit être révisée d'ici la fin de l'année) sur les périodes 2018-2023 et 2014-2028 a été lancé et se tiendra jusqu'à fin juin 2018.

UN PLAN BIODIVERSITÉ • Le 18 mai 2018, lancement de la consultation du public pour la préparation du Plan biodiversité (parution été 2018).

UN PLAN HYDROGÈNE • Un plan visant à développer la filière hydrogène est en préparation avec la direction générale de l'énergie et du climat.



rendez-vous sur
WWW.ECOLOGIQUE-SOLIDAIRE.GOUV.FR
pour consulter la totalité du plan

#1PLANÈTE1PLAN



Ministère de la Transition
écologique et solidaire

92 055 La Défense cedex
Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr